

Décembre 2024

Les jeunes adultes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton en Bourgogne Franche-Comté

Situation en septembre 2024

Réalisation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique
Cartographie : Virginie LURET, Assistante technique

1. Eléments introductifs

L'amendement Creton est un dispositif réglementaire permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de 20 ans et plus en établissement d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes. La CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) se prononce sur l'orientation de ces jeunes vers un type d'établissement pour adultes, tout en les maintenant, par manque de places disponibles, dans l'établissement d'éducation spéciale dans lequel ils étaient accueillis avant l'âge de 20 ans.

Actuellement, les seules données nationales dont on dispose sur le sujet des jeunes adultes relevant de l'amendement Creton ont été calculées à partir de l'enquête ES 2018. Ces données commencent à dater et ne sont pas exhaustives.

Or, le suivi de ces effectifs sur le plan quantitatif constitue l'un des 23 indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap en lien avec la Stratégie quinquennale de 2017.

La circulaire 50 000 solutions, éditée à la suite de la dernière conférence nationale du handicap a également ciblé le public des jeunes en amendement Creton comme prioritaire. Il importe donc d'avoir des données fiables et exhaustives sur le sujet.

L'ARS de Bourgogne Franche-Comté a confié la réalisation annuelle de cette enquête au CREA Bourgogne Franche-Comté sur la durée du CPOM qu'elle a signé avec lui.

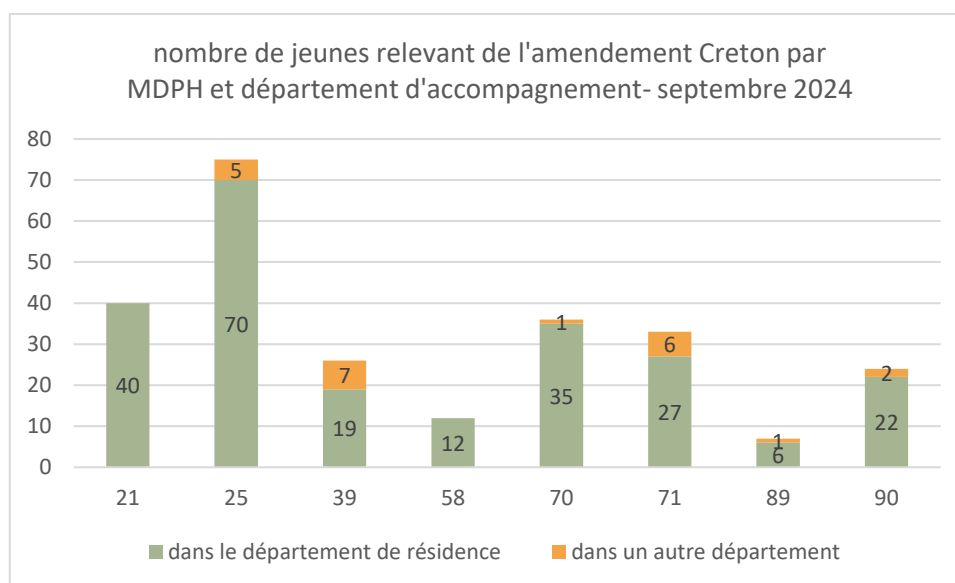
La collecte de données se déroule directement auprès des 8 MDPH de la région sur la base d'une grille proposée par le CREA avec 5 indicateurs : date de naissance du jeune, catégorie d'ESMS assurant son accompagnement, localisation, nature du handicap du jeune et catégorie d'ESMS pour adultes mentionnée dans la notification.

2. Nombre de jeunes adultes concernés et leur répartition géographique

2.1. Combien de jeunes adultes en aménagement Creton dans la région et par département ?

En septembre 2024, il y avait selon les données dont disposent les MDPH¹, **253 jeunes adultes en aménagement Creton** dans la région Bourgogne Franche-Comté².

La MDPH du Doubs est celle qui compte le plus de jeunes adultes concernés (presque le double de celui de la MDPH la plus concernée : celle de Côte d'Or), comme en témoigne le graphique suivant.



¹ Cette enquête a nécessité pour les MDPH un travail de requête spécifique pour extraire les informations demandées de leur système d'information et de via trajectoire. **A compléter une fois leur méthodo recueillie**

Point de vigilance : il nous a été signalé la possibilité d'existence d'écarts entre les chiffres remontés par les établissements en commission d'harmonisation (en Côte d'Or), ceux présents dans Via trajectoire et ceux indiqués dans les outils de pilotage de la CNSA. En effet, Via trajectoire étant mise à jour par les ESMS, si des structures tardent à renseigner le logiciel ou ne font pas remonter les informations, il se peut que certains jeunes soient sortis entre temps des structures et qu'il existe des écarts entre les données recueillies et la réalité de terrain.

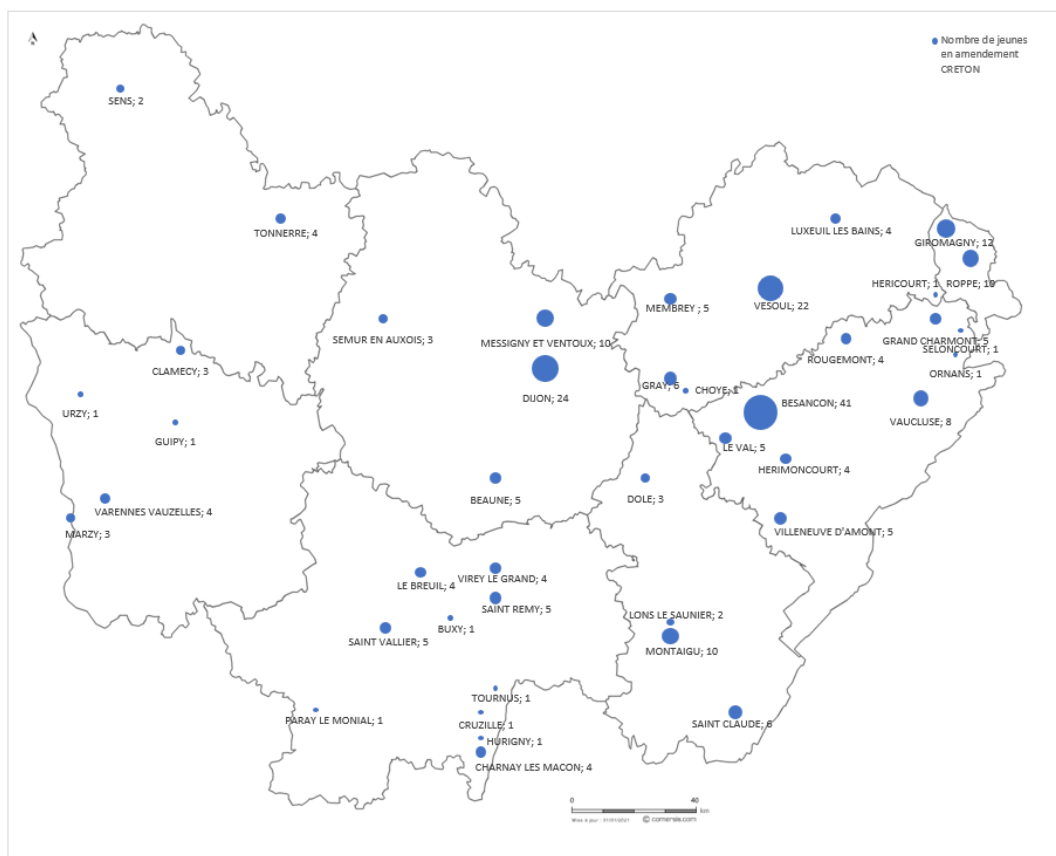
² A titre comparatif la Bourgogne Franche Comté se situe dans la même situation que la région Nouvelle Aquitaine ou cette enquête est également menée (depuis plusieurs années) par le CREAI de cette région. En effet, il a recensé sur la même période 600 jeunes adultes en aménagement Creton pour une population d'un peu plus de 6 millions d'habitants. Ramené à notre population en Bourgogne Franche Comté (2 800 000 habitants selon Handidonnées BFC (<https://bourgogne-franche-comte.handidonnees.fr/page/population>)) soit moins de la moitié qu'en Nouvelle Aquitaine, nous avons aussi moins de la moitié de jeunes en aménagement Creton.

A plus de 90%, les jeunes adultes recensés dans ce panel sont accompagnés par un ESMS situé dans le département où ils résident (même département entre MDPH et structure pour enfant qui les accompagne)³.

En effet, seules 22 personnes sur les 253 (soit 8,7%) sont accompagnées sur un autre département (souvent limitrophe) que celui de résidence. A l'exception de la Côte d'Or et de la Nièvre, toutes les MDPH sont concernées.

2.2. Quels sont les départements où les structures accueillent le plus de jeunes adultes en aménagement Creton ?

Répartition des jeunes relevant de l'aménagement Creton en Bourgogne Franche-Comté selon l'implantation des structures pour enfants par lesquelles ils sont accompagnés⁴



Source : réalisation CREAI à partir des données transmises par les MDPH⁵

Le Doubs, la Côte d'Or et la Haute Saône sont les départements dans lesquels le nombre de jeunes adultes en aménagement Creton est numériquement le plus important. Nous verrons plus loin que proportionnellement aux places autorisées, l'ordre de ce trio est inversé.

³ C'est également le cas en Nouvelle Aquitaine, à 91%.

⁴ **Point de vigilance** : lorsque l'information remontée est uniquement « DIME X » sans autre précision, nous avons indiqué le lieu d'implantation du dispositif. Il se peut qu'il existe donc de petits écarts entre le lieu d'implantation sur la carte et le lieu d'accompagnement de la personne.

⁵ Les 5 personnes accueillies hors région ne sont pas représentées sur la carte

Selon la localisation de l'ESMS dans lequel ils sont accompagnés	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Total
Nombre de jeunes adultes	42	78	21	12	39	27	6	22	247
<i>dont relevant d'une autre MDPH de la région</i>	2	9	2	0	4	0	0	0	17

Parmi les 22 personnes dont nous avons vu précédemment qu'elles étaient accueillies dans une structure d'un autre département que celui de la MDPH dont elles relèvent, 17 sont accueillies dans la région et 5 hors région

3. Les établissements concernés par l'accueil/accompagnement de jeunes adultes en aménagement Creton⁶

3.1. Estimation de la proportion de jeunes adultes en aménagement Creton dans les structures pour enfants de la région

Si l'on rapporte le nombre de jeunes adultes en aménagement Creton au nombre de places installées dans les structures pour enfants de la région, nous pouvons estimer, à partir des chiffres⁷ de la DREES, qu'environ 3,8% des places dans les établissements médico-sociaux de la région seraient occupées par des jeunes adultes en aménagement Creton⁸.

Ces pourcentages sont très hétérogènes selon les départements comme le montre le tableau ci-dessous, s'étalant de près de 1% dans l'Yonne à plus de 7% en Haute Saône.

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	région BFC
Accueil de jeunes en aménagement Creton selon le département d'accueil	42	78	21	12	39	27	6	22	247
Places installées dans ce département	1515	1339	530	441	549	848	708	515	6445
En % des places installées	2,8%	5,8%	4,0%	2,7%	7,1%	3,2%	0,8%	4,3%	3,8%

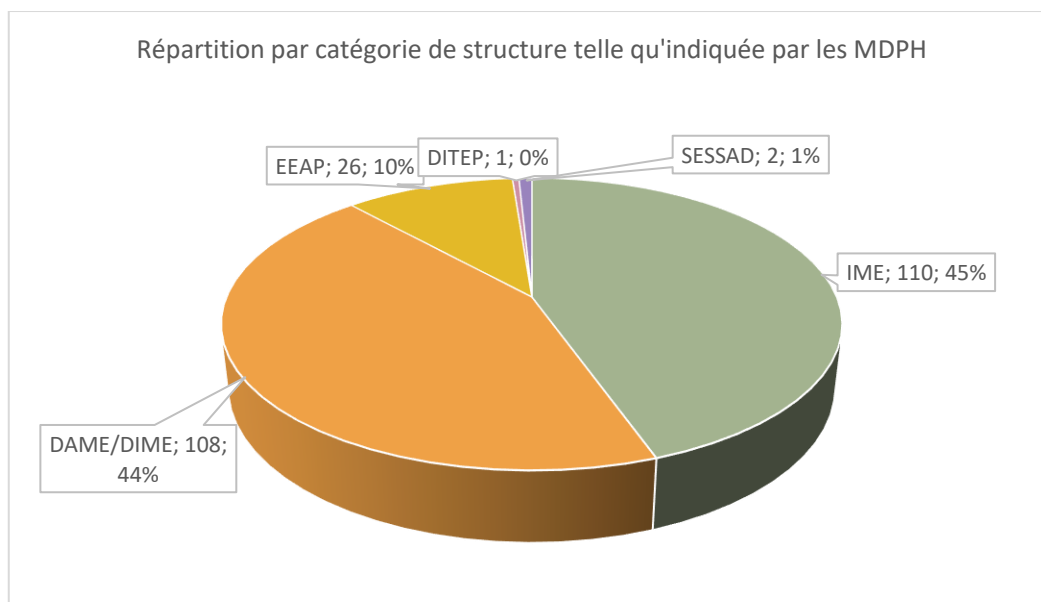
⁶ Points de vigilance : certaines MDPH ont répondu en globalisant les données par DIME/DAME là où d'autres ont répondu par catégorie de structure (y compris lorsque cette structure faisait partie d'un dispositif DIME/DAME).

⁷ Hors SESSAD, Centres d'accueil familial spécialisé, Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, CMPP, CAMSP.

⁸ De ce point de vue, la situation de notre région semble plus favorable que celle de Nouvelle Aquitaine où cette proportion s'élève à 6% sur la même période.

3.2. Quelles sont les catégories de structures les plus concernées ?

Lorsque l'on s'intéresse à la catégorie d'ESMS accompagnant ces jeunes adultes, il s'agit d'un IME pour 45% des situations, d'un DIME/DAME (sans précision du régime d'accueil) pour 44% des situations et d'un EEAP pour 10% des situations comme le montre le graphique ci-dessous.



Nous avons estimé plus haut que 3,8% des places en établissement pour enfants handicapés étaient occupées par des jeunes adultes en aménagement Creton. Si l'on se réfère non plus à l'ensemble des établissements mais au seul nombre de places en IME⁹ et en EEAP, la part des places occupées s'avère plus importante.

En effet, d'après statiss, il y aurait 275 places installées en EEAP à l'échelle de la région auxquelles il convient d'ajouter 111 places d'IME avec un agrément « polyhandicap » (cf handidonnées¹⁰), soit **386 places pour les enfants polyhandicapés**. Si l'on rapporte le nombre de jeunes en aménagement Creton en situation de polyhandicap actuellement dans les structures pour enfants de la région (38 d'après les informations remontées par les MDPH), cela représente une proportion de **9,8% des places dédiées au polyhandicap dans la région**.

Il y a par ailleurs, toujours selon Statiss, 4198 places installées en IME. Si l'on retire les 111 places évoquées précédemment, et que l'on rapporte ces chiffres au nombre de jeunes en aménagement Creton (hors enfants en situation de polyhandicap), **5,1% des places en IME (209/4087) sont occupées par des adultes en aménagement Creton (hors polyhandicap)**.

⁹ Point de vigilance : Statiss ne comporte pas de catégorie « dispositif ». Dans nos calculs nous avons donc aggloméré les chiffres des DIME/DAME avec ceux des IME. Cela nous semble cohérent dans la mesure où, même si les dispositifs permettent une souplesse entre les différents modes d'accompagnement (accueil de jour, hébergement, PMO), ces jeunes mobilisent très vraisemblablement des prestations d'hébergement et/ou d'accueil de jour d'autant que à 86% ils sont en attente d'une place en foyer (FH, FV), EANM, EAM ou MAS.

¹⁰ <https://bourgogne-franche-comte.handidonnees.fr/page/offre-medico-sociale/offre-pour-enfants-et-adolescents>

Les données à l'échelle départementale¹¹ révèlent à ce sujet de grandes disparités. En effet, comme le montre le tableau suivant, 9,2% des places en IME (hors section polyhandicap) en Haute Saône sont occupées par des jeunes adultes en aménagement Creton. Dans le Doubs, cette proportion est également élevée (8,7%). A l'opposé, l'Yonne est le département où ce taux d'occupation est le plus faible (1,2%).

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort
accueil de jeunes en aménagement Creton en IME (hors polyhandicap)	32	64	15	11	35	26	6	19
places installées en IME (hors section polyH)	918	736	342	327	381	567	511	306
ratio	3,5%	8,7%	4,4%	3,4%	9,2%	4,6%	1,2%	6,2%

Source : Calcul CREAI à partir des données remontées par les MDPH et des chiffres de statiss 2023 (au 31.12.2022)

Pour les EEAP, l'écart se révèle encore plus important. Ainsi, la Côte d'Or est le département où la pression est la plus forte sur les places ayant une autorisation pour les enfants en situation de polyhandicap avec 20,8% des places occupées par des jeunes adultes en aménagement Creton, suivi du département du Doubs avec un pourcentage de 15,2. Les départements qui subissent la pression la moins forte sont l'Yonne et la Nièvre avec respectivement des taux d'occupation de 2,4 et 3,3%.

	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort
accueil de jeunes en aménagement creton en EEAP et section poly en IME	10	16	3	1	4	2	1	3
places installées en EEAP+section polyH en IME	48	105	30	30	46	53	41	32
ratio	20,8%	15,2%	10,0%	3,3%	8,7%	3,8%	2,4%	9,4%

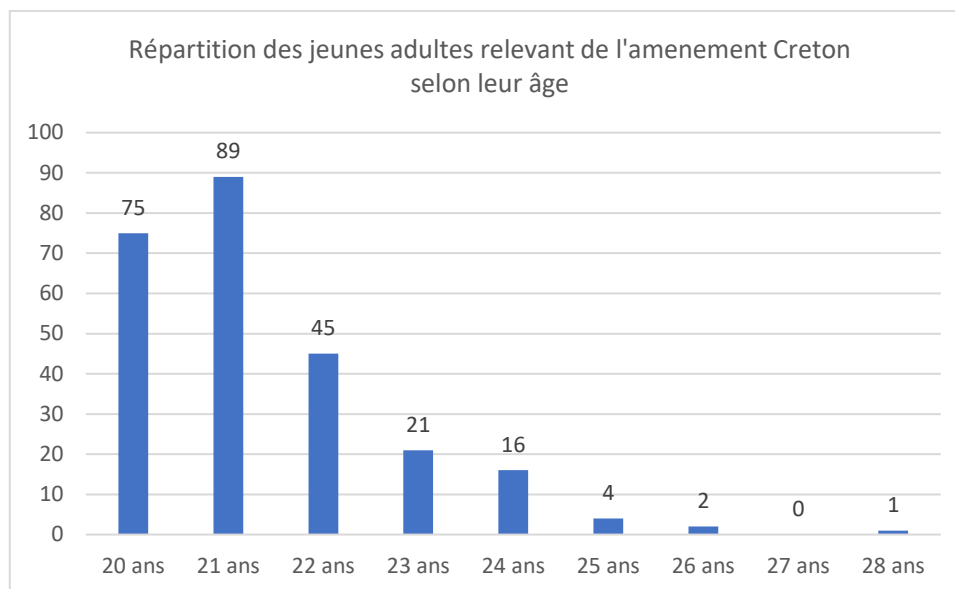
Source : Calcul CREAI à partir des données remontées par les MDPH et des chiffres de statiss 2023 (au 31.12.2022)

¹¹ Il s'agit bien ici du département d'implantation de l'établissement où sont actuellement accompagnés les jeunes adultes en aménagement Creton et non du département de la MDPH dont ils relèvent

4. Caractéristiques individuelles

4.1 L'âge

Les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton en Bourgogne Franche-Comté ont **entre 20 et 28 ans**.



La moyenne d'âge s'élève à 21,4 ans¹² avec une faible disparité d'un département¹³ à l'autre : elle s'étale de 20,5 ans pour les personnes relevant de la MDPH de la Nièvre à 21,7 ans pour ceux relevant de la MDPH de Côte d'Or, du Jura et de la Haute Saône.

MDPH	21	25	39	58	70	71	89	90	Région BFC
moyenne d'âge des jeunes en amendement Creton	21,7	21,5	21,7	20,5	21,7	20,9	21,0	21,0	21,4

29,8% d'entre eux sont âgés de 20 ans. Par déduction, **70,2% attendent d'être accompagnés par une structure pour adultes depuis plus d'un an**.

On observe une nette diminution du nombre de jeunes adultes concernés après 22 ans. Néanmoins, **ils sont encore 17,4% à attendre une place depuis au moins 3 ans¹⁴**.

¹² A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, la moyenne d'âge est assez semblable (21,5 ans) et le plus âgé a 29 ans.

¹³ Ici le département fait référence au département de la MDPH et non à celui de l'établissement dans lequel se trouve le jeune

¹⁴ Ce qui est là aussi plus favorable qu'en Nouvelle Aquitaine à titre comparatif où ils sont 22% dans ce cas.

Et en termes de projection ?

Nombre de jeunes accueillis au 31/12/2023 selon leur âge dans les IME et EEAP						
Département	IME			EEAP		
	De 16 à 17 ans	De 18 à 19 ans	TOTAL	De 16 à 17 ans	De 18 à 19 ans	TOTAL
Côte d'Or	163	171	334	9	9	18
Doubs	163	91	254	2	3	5
Jura	64	41	105	5	4	9
Nièvre	64	66	130	2	2	4
Haute Saône	84	72	156	0	0	0
Saône et Loire	120	106	226	8	9	17
Yonne	117	91	208	3	6	9
Territoire de Belfort	57	62	119	0	0	0
TOTAL BFC	832	700	1532	29	33	62

Source : tableau de bord de la performance, campagne 2024 (sur les données de 2023)

Si l'on se réfère aux données extraites des tableaux de bord de l'ANAP communiquées par l'ARS (cf ci-dessus), 700 jeunes actuellement accueillis dans des IME sont âgés de 18 à 19 ans, et auront 20 ans entre décembre 2024 et décembre 2025, auxquels s'ajoutent 33 jeunes actuellement accueillis en EEAP, **soit 733 jeunes avec un risque de passer sous le statut Creton si les dispositifs du secteur adulte ne permettent pas de répondre aux projets et orientations de ces jeunes adultes.**

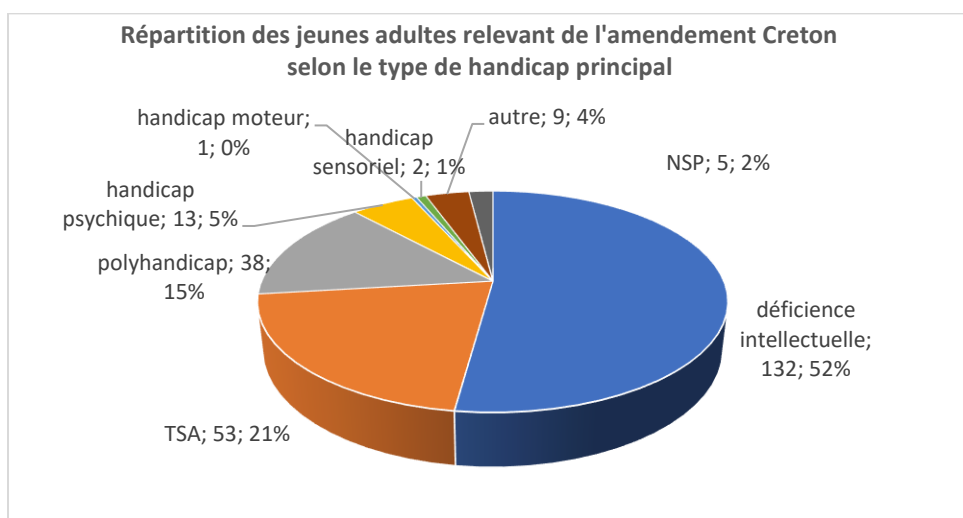
5.2. Nature des handicaps principaux¹⁵

La majorité des jeunes (52%) présentent une déficience intellectuelle. Les TSA (15%) et le polyhandicap (15%) sont les troubles/handicaps les plus représentés derrière la déficience intellectuelle.¹⁶

¹⁵ Point de vigilance : Plusieurs MDPH (dont notamment celles du Territoire de Belfort et de Haute Saône) nous ont indiqué avoir eu des difficultés à renseigner le handicap principal car leur logiciel métier n'est pas configuré de la même manière que les éléments demandés dans le cadre de cette requête. Ainsi par exemple, dans celui du Territoire de Belfort deux éléments distincts sont renseignés : la pathologie et la déficience. Ainsi, on peut trouver dans l'item « pathologie » pour une personne « autisme » et des éléments d'information sur ses déficiences : troubles du comportement (donc déficience du psychisme). A aucun endroit dans leur logiciel par exemple, il n'est proposé de coder la nature du handicap. Dans celui de Haute Saône, s'il y a deux déficiences principales renseignées de la même manière par les médecins de la MDPH (par exemple « déficience intellectuelle avec troubles psy+++), il n'a pas été possible de renseigner certaines situations ou de manière approximative (en mettant certaines déficiences associées dans une seconde case. D'autres MDPH ont probablement rencontré les mêmes difficultés (au moins 3 autres MDPH n'ont pas renseigné l'information concernant le handicap principal pour quelques jeunes).

De ce fait, le tableau excel de recueil de données envoyé par le CREAI pour les besoins de cette enquête a très probablement été renseigné de manière hétérogène. En effet, nous demandions de renseigner, à l'aide d'un menu déroulant, le handicap principal (avec une autre colonne permettant d'apporter des précisions en cas de sélection de l'item « autre » dans le menu). Or, certaines MDPH ont renseigné cette deuxième colonne comme s'il s'agissait d'une colonne « déficience associée ». Le CREAI n'a donc pas tenu compte des éléments inscrits dans cette deuxième colonne sauf si elle servait à identifier la nature du handicap principal. Il se peut par conséquent que certaines erreurs se soient glissées dans cette recodification soit par les MDPH soit par le CREAI. Pour la campagne de recueil de l'année prochaine, il sera judicieux de discuter avec les MDPH de la nécessité ou non de rajouter une colonne avec les déficiences associées car un TSA avec ou sans DI par exemple, n'a pas les mêmes besoins d'accompagnement et l'orientation est concernée. Idem en général pour la plupart des personnes qui cumulent plusieurs déficiences.

¹⁶ A titre comparatif, en Nouvelle Aquitaine, le trio de tête est le même mais avec des pourcentages légèrement différents (50% pour la déficience intellectuelle ; 18% pour les TSA et 9% pour le polyhandicap). A noter que cette difficulté à rendre compte des handicap principaux n'est pas remontée dans cette région au cours des différentes campagnes de recueil des informations.



Le détail par MDPH est le suivant :

MDPH	21	25	39	58	70	71	89	90
Déficience intellectuelle	23	34	16	5	22	12	4	16
TSA	7	14	1	6	6	14	1	4
Polyhandicap	10	15	5	1	4	0	0	3
Handicap psychique	0	5	3	0	4	1	0	0
Handicap moteur	0	1	0	0	0	0	0	0
Handicap sensoriel	0	1	1	0	0	0	0	0
Autre (sans précision)	0	1	0	0	0	6	2	0
NSP ou non renseigné	0	4	0	0	0	0	0	1
Total	40	75	26	12	37	33	7	24

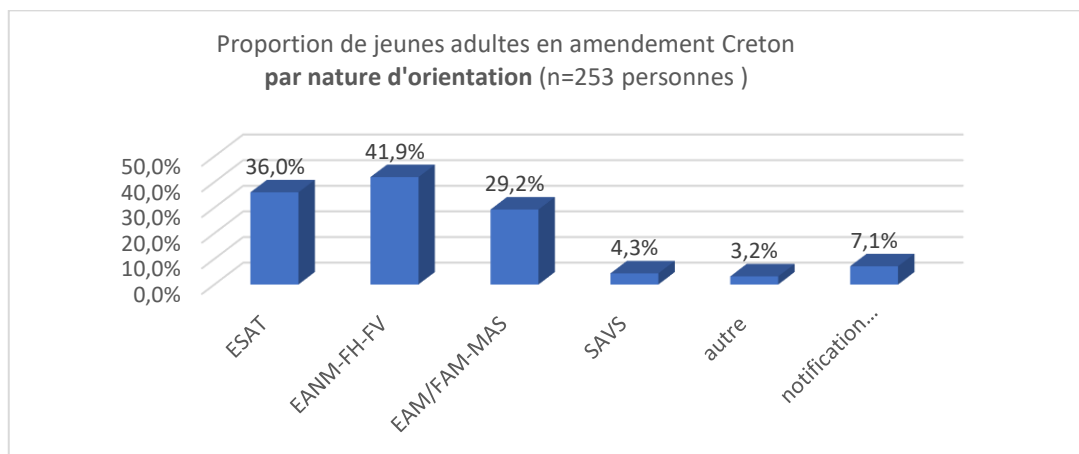
5. Orientations prononcées

5.1. Trois grandes catégories d'orientation

Comme le montre le graphique ci-dessous¹⁷, l'attente la plus importante concerne :

- les établissements non médicalisés (foyer d'hébergement, foyer de vie / EANM pour 106 personnes (soit près de 42% des effectifs), avec ou sans orientation ESAT en parallèle ;
- les ESAT pour 91 personnes (soit 36% des effectifs), avec ou sans autre accompagnement/accueil par ailleurs ;
- les établissements en tout ou partie médicalisés (FAM/EAM, MAS ou l'un des deux) pour 74 personnes (soit un peu plus de 29% des effectifs).

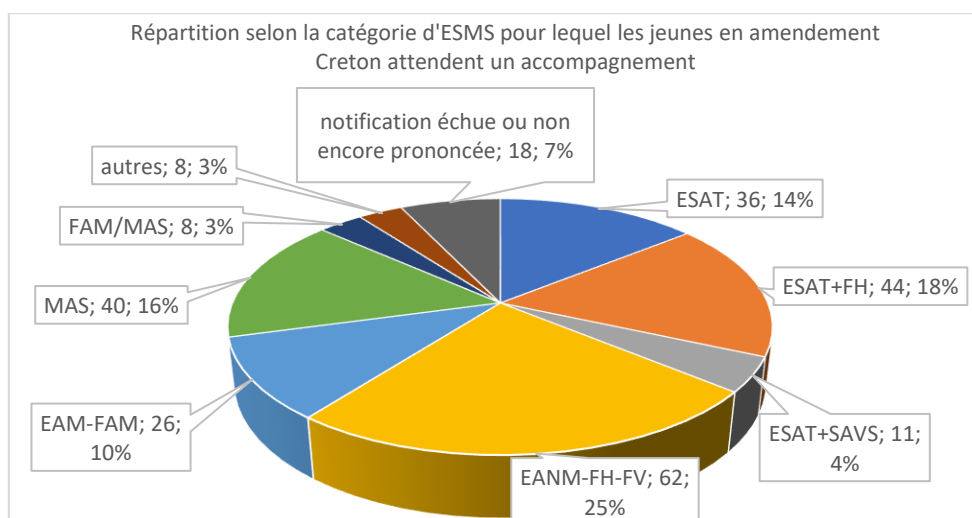
¹⁷ La somme des pourcentages est supérieure à 100 dans la mesure où les personnes en attente à la fois d'ESAT et de foyer ou d'ESAT et de SAVS sont comptés deux fois (une fois dans les effectifs d'attente d'une place en ESAT et une fois dans ceux d'une attente de place en foyer ou en SAVS).



La catégorie « autre » regroupe 8 personnes :

- pour 5 d'entre elles, la notification est très large, indiquant à la fois des établissements non médicalisés comme un FV et des établissements médicalisés comme un FAM et/ou une MAS ;
- pour 2 il s'agit d'un SESSAD Pro
- pour la dernière d'un dispositif emploi accompagné.

Un zoom sur le détail des accompagnements attendus témoigne de sa diversité mais aussi du poids encore assez prépondérant des besoins en hébergement et/ou accueil de jour.

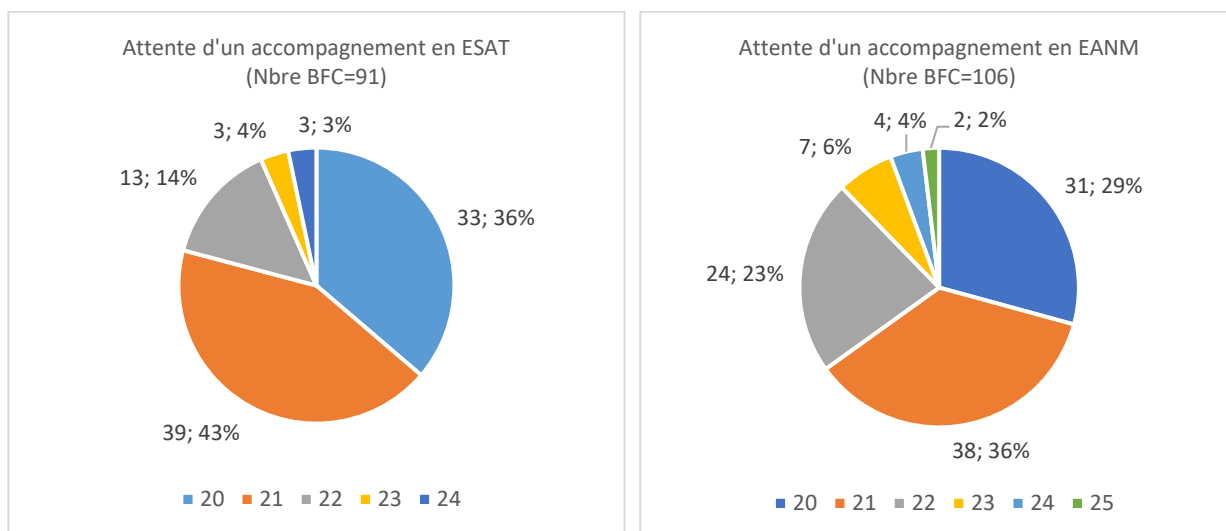


Dans le détail par MDPH et nature d'orientation, les données sont les suivantes :

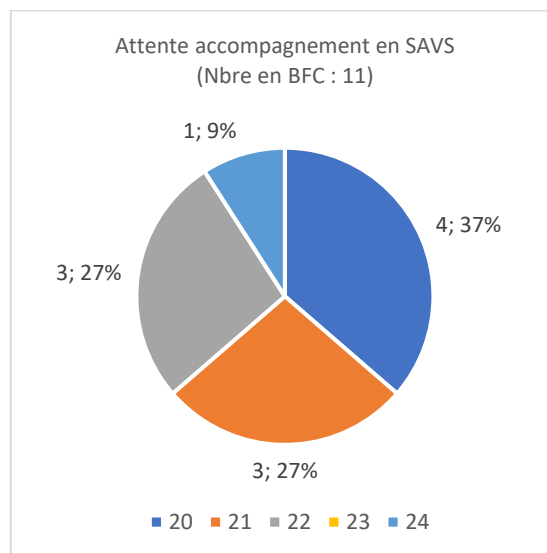
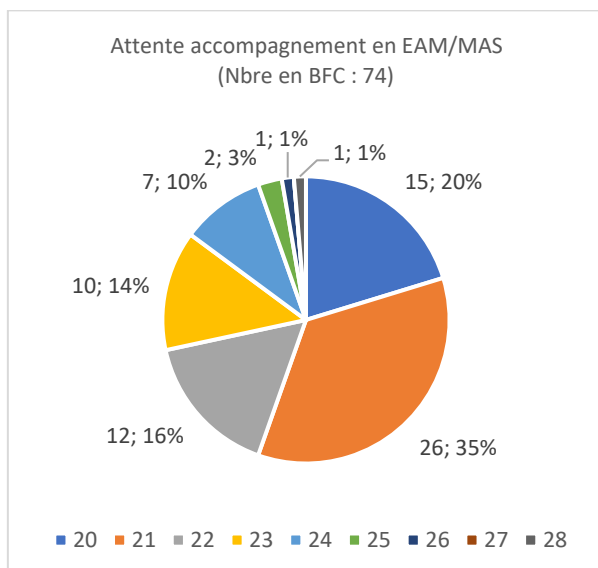
MDPH	21	25	39	58	70	71	89	90	Total BFC
ESAT	1	5	2	1	8	11	0	8	36
ESAT+FH	0	20	11	2	8	2	0	1	44
ESAT+SAVS	0	5	0	1	1	0	0	4	11
EANM-FH-FV	10	17	5	4	7	11	3	5	62
EAM-FAM	6	7	2	2	5	3	1	0	26
MAS	7	17	4	0	7	0	1	4	40
FAM/MAS	0	0	0	1	0	6	0	1	8
Autres	2	0	2	1	0	0	2	1	8
Notification échue ou non encore prononcée	14	4	0	0	0	0	0	0	18
Total	40	75	26	12	36	33	7	24	253

5.2- Age des personnes concernées par type d'orientation

Lorsque l'on croise les variables « âge » et « orientation prononcée », nous notons que c'est sur les places en structure médicalisée en tout ou partie que les tensions sont les plus importantes puisque c'est là que l'on retrouve les jeunes adultes les plus âgés. Nous avons regroupé dans les graphiques suivants les orientations par grande catégorie¹⁸.



¹⁸ Point de vigilance : Les graphiques portent sur 308 situations d'attentes de places pour un total de 253 jeunes adultes. En effet, une partie d'entre eux sont en attente simultanément d'une place en ESAT et en établissement ou en SAVS et se retrouvent donc à la fois dans le graphique des ESAT, dans celui des EANM ou du SAVS selon le cas, mais les pourcentages se rapportent bien au nombre de personnes et non au nombre de situation. En revanche, lorsque l'attente concerne un EANM ou un EAM par exemple, ils n'ont été comptés qu'une fois (dans « autres ») car il s'agit bien d'une alternative : c'est l'un ou l'autre, pas l'un et l'autre et ils n'apparaissent par conséquent pas dans ces graphiques.



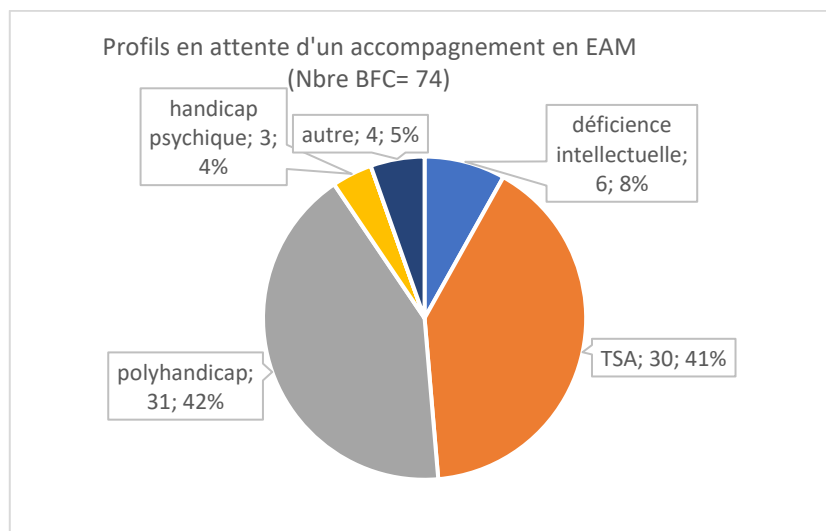
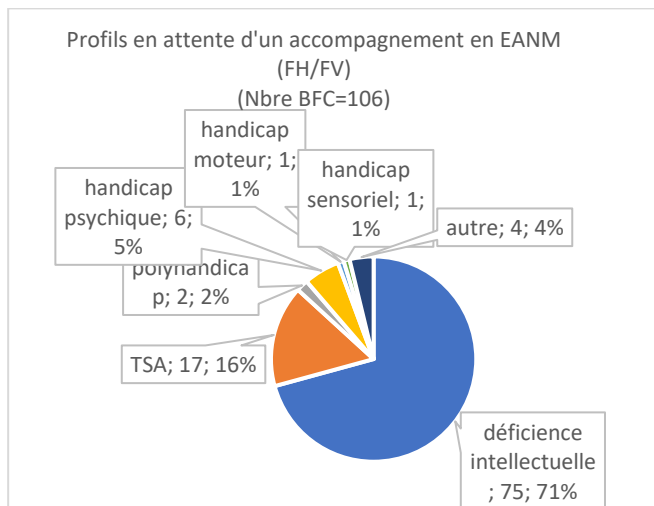
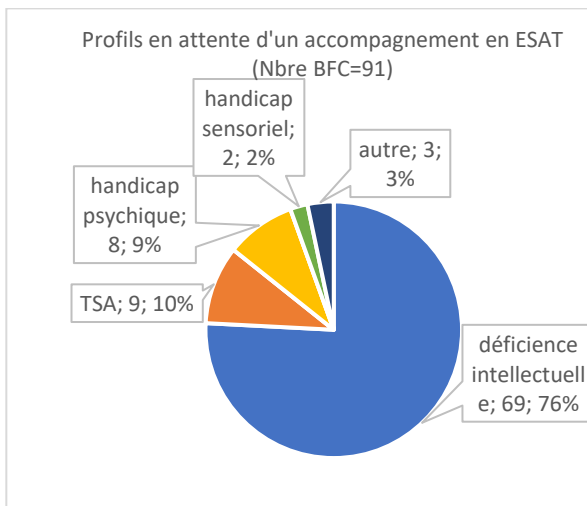
L'âge moyen des personnes par type d'orientation prononcée est également plus élevé pour les orientations vers une structure médicalisée en tout ou partie comme le montre le tableau ci-dessous. Il n'est pour autant pas aussi important que les écarts d'âge mentionnés plus haut, en raison d'une forte proportion de jeunes de moins de 22 ans également en attente de ce type d'accompagnement.

En attente de :	ESAT	EANM-FH-FV	EAM/FAM-MAS	SAVS	autre	notification échue ou non encore prononcée
Age moyen	20,9	21,3	21,8	21,2	20,9	21,9

5.3- Déficiences/troubles principaux des personnes concernées par type d'orientation

Lorsque l'on croise les variables « handicap principal » et « orientation prononcée », avec comme porte d'entrée la nature de la place attendue, les publics sont relativement proches (sachant par ailleurs, comme nous l'avons indiqué précédemment, que pour 18% d'entre eux, il s'agit des mêmes personnes). La déficience intellectuelle est la catégorie de handicap la plus représentée dans les attentes des places en ESAT (à 76%) et en EANM (à 71%), comme le montrent les graphiques page suivante.

Pour les établissements d'accueil en tout ou partie médicalisés, les profils sont tout autre puisque ce sont avant tout à part quasiment égale des personnes avec un polyhandicap (à 42%) et des personnes avec un TSA (à 41%).



En prenant comme porte d'entrée cette fois le handicap, le croisement entre ces deux mêmes variables (handicap et orientation) pour les 3 catégories de handicap les plus représentées (déficience intellectuelle, TSA et polyhandicap) montre des projets de vie :

- tournés vers le travail protégé pour près de 52% des jeunes présentant une déficience intellectuelle¹⁹, mais aussi vers un besoin d'accueil en structure non médicalisée pour 57% d'entre eux²⁰
- en structure ou tout ou partie médicalisée pour plus de 82% des jeunes en situation de polyhandicap
- en structure en tout ou pour partie médicalisée également pour 57% les jeunes avec TSA, ou non médicalisée pour 32%. Les projets tournés vers le travail protégé sont plus rares mais concernent tout de même 17% d'entre eux.

¹⁹ A titre comparatif, ce pourcentage s'élève à 43% en Nouvelle Aquitaine

²⁰ Il est normal que les totaux des pourcentages soient plus élevés que 100% puisque pour certaines personnes comme déjà indiqué à de plusieurs reprises, les projets sont cumulatifs (travail + hébergement). Or nous avons rapporté les chiffres aux personnes et non aux situations (253 personnes pour 308 situations).

